

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 264 24 mars 2005

SOMMAIRE

A&P Kieffer Omnitec, S.à r.l., Luxembourg 12643	Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg	12659
Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxemburg 12668	Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	12650
Aelle Holding S.A., Luxembourg 12659	Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	12651
Aequitas Europe 1, S.à r.l., Luxembourg 12644	Eufinvest Sicav, Luxembourg	12652
Aludev S.A., Luxembourg	Eurinox S.A	12672
Aprovia Luxembourg Groupe Moniteur, S.à r.l.,	European Credit (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Munsbach	bourg	12630
Aqua, Sicav, Luxembourg	European Credit (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg 12670	bourg	12632
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg 12648	Eurydice Holding S.A., Luxembourg	12670
Asset Backed Europe S.A., Luxembourg 12638	FKI Luspartwo, S.à r.l., Luxembourg	12626
Asset Backed Europe S.A., Luxembourg 12640	Fruit Invest S.A.H., Luxembourg	12647
Association de Participants Holding S.A., Luxem-	Fundamental European Value S.A., Luxembourg.	12627
bourg 12627	Fundamental European Value S.A., Luxembourg.	12628
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg 12660	Gevapan Invest Holding S.A., Strassen	12663
Belgofin Holding S.A., Luxembourg 12655	Goredipa S.A.H., Luxembourg	12651
Bonaban S.A., Luxembourg 12644	Gus Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem-	
Breitfeld Teilhabergesellschaft S.A.H., Luxem-	bourg	12643
bourg 12672	Heliopolis S.A.H., Luxembourg	12664
Bremex S.A. Holding, Luxembourg 12658	Helios, Sicav, Luxembourg	12657
Burberry Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxem-	Hera Sicav, Luxembourg	12657
bourg 12640	Illor II S.A., Luxembourg	12638
Chipnet S.A., Luxembourg 12665	Immo Debt S.A., Luxembourg	12669
Comafi S.A., Luxembourg	, ,	12647
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg 12666		12662
Comgest Europe, Sicav, Luxembourg 12667	ING (L) Portfolio, Sicav, Luxembourg	12654
Comont Holding S.A., Luxembourg 12653	Intergroupe S.A., Luxembourg	12671
Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg 12658	International Wine Tasting & Trading S.A., Luxem-	
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.,	bourg	12667
Luxembourg	Investment Grade Europe S.A., Luxembourg	12634
Corona Holding S.A., Luxembourg 12657	Investment Grade Europe S.A., Luxembourg	12636
Corporate Credit (Europe) S.A., Luxembourg 12632	IV Umbrella Fund, Sicav, Luxemburg	12645
Corporate Credit (Europe) S.A., Luxembourg 12634	Kalgan Compagnie Holding S.A., Luxembourg	12663
Cutec S.A.H., Luxembourg	Kalmo Finance Holding S.A., Luxembourg	12653
Demeter, Sicav, Luxembourg 12645	Klystron Holding S.A., Luxembourg	12653
DHL International, S.à r.l., Contern 12644	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	12646
Diversified European Credit S.A., Luxembourg 12629	, ,	12664
Diversified European Credit S.A., Luxembourg 12630	0 ,	12650
Dukestate Development S.A., Luxembourg 12664	3 , ,	12669
Elca Investissements S.A., Luxembourg 12671	Lunda S.A., Luxembourg	12668



12662	Sobepart S.A.H., Luxembourg	1265
12665	Solporten Invest S.A., Luxembourg	12664
12654	Sports and Leisure Brands Holding S.A., Luxem-	
12645	bourg	12646
12642	Startec Holding S.A., Luxembourg	12661
12642	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	12666
12661	Technet Investment Holding S.A., Luxembourg	1262
12660	Timberly S.A.H., Luxembourg	12669
12659	TM.A S.A., Luxembourg	12654
12640	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	1265
12642	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	12647
12649	Uni-Deff Sicav, Luxembourg	12670
12658	UniFavorit	12636
12646	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	12671
12666	Valau S.A.H., Luxembourg	12667
12644	Ventos S.A., Luxembourg	12661
12656	Villport Investissements S.A., Luxembourg	12663
	Waldofin S.A.H., Luxembourg	12649
12656	Ziska S.A.H., Luxembourg	12653
12652		
	12665 12654 12645 12642 12642 12661 12669 12659 12640 12642 12649 12658 12646 12666 12644 12656	12665 Solporten Invest S.A., Luxembourg

TECHNET INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 77.187.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001005.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

FKI LUSPARTWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 16.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 73.137.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 21 octobre 2004 entre FKI LUSPARTONE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.136 et FKI LUSPARTHREE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg, que la société FKI LUSPARTONE S.à r.l. a transféré seize (16) parts sociales de la société FKI LUSPARTHREE S.à r.l.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société FKI LUSPARTWO S.à r.l.

FKI LUSPARTHREE S.à r.l. détient par suite toutes les parts sociales de la société FKI LUSPARTWO S.à r.l. en qualité d'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour extrait conforme

FKI LUSPARTWO, S.à r.l.

E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001048.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.



ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 22.753.

C. Luxciliboul 8

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX09012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(107321.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.975.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 15 April 2002 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 724 on 11 May 2002

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° 86.975,

The extraordinary general meeting was opened at 10.40 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1 The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2 It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3 All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4 The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 10.50 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.



Follows the French translation

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 15 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 724 du 11 mai 2002,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.975,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 10.50 heures et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 février 2005.

P. Decker.

(019813.3/206/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

FUNDAMENTAL EUROPEAN VALUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(019816.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.



DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 76.696.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February. Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 12 July 2000 by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 562 on 7 August 2000,

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° 76.696,

The extraordinary general meeting was opened at 10.20 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1 The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2 It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3 All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4 The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 10.30 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, le 12 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 562 du 7 août 2000,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.696,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:



- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 10.30 heures et ce procès verbal est signé par les membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 février 2005.

P. Decker.

(019819.3/206/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(019821.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 72.192.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February. Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 5 November 1999 by a deed of Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No 908 on 30 November 1999,

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under No 72.192.

The extraordinary general meeting was opened at 10.10 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman»), who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.



The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2. It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4. The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows: «The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following res-

olution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 10.20 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quinze février,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 5 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 908 du 30 novembre,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.192.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:



Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 10.20 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 février 2005.

P. Decker.

(019825.3/206/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 72.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(019826.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.490.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February, Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 12 April 2001 by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No 356 on 15 May 2001,

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under No 81.490.

The extraordinary general meeting was opened at 10.00 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman»), who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2. It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4. The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following:



Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows: «The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 10.10 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quinze février,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CORPORATE CREDIT EUROPE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 12 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 356 du 15 mai 2001,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.490.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 10.10 heures et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- Euros.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2005.

P. Decker.

(019828.3/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(019833.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

INVESTMENT GRADE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.462.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February. Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of INVESTMENT GRADE EUROPE S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 14 November 2001 by a deed of Edmond Schoeder, then notary residing in Mersch, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 1145 on 11 December 2001,

amended by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on October 2nd, 2002, published in the Mémorial C n° 1580, on November 4th, 2002.

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under no 84.462,

The extraordinary general meeting was opened at 10.50 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1 The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2 It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3 All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4 The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»



No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 11.00 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INVESTMENT GRADE EUROPE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Edmond Schoeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 14 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 1145 du 11 décembre 2001,

modifiée par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1580 en date du 4 novembre 2002,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.462,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (object social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 11.00 heures et ce procès verbal est signé par les membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.



Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Eich, le 28 février 2005.

P. Decker.

(019836.3/206/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

INVESTMENT GRADE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 84.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(019838.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

UniFavorit, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement vom 28. Juni 2004 und das Sonderreglement vom 28. Juni 2004 zwischen

- 1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, und
 - 2. WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Verwaltungs- und Sonderreglements des UniFavorit zu ändern und neu zu fassen.

1. Änderung des Verwaltungsreglements vom 28. Juni 2004

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 28. Juni 2004 zum zweiten Mal wie folgt zu ändern.

Im gesamten Verwaltungsreglement und der Präambel des Verwaltungsreglements wird die Bezeichnung Anteilinhaber durchgehend durch die Bezeichnung Anleger/-n ersetzt.

Die dem Verwaltungsreglement vorgestellte Präambel wird um einen Hinweis auf das Veröffentlichungsdatum im Mémorial und das In-Kraft-Treten dieser zweiten Änderung ergänzt.

Artikel 3 (Die Depotbank), Ziffer 2, Buchstabe a) wird um einen Satz ergänzt und lautet nun wie folgt:

«a) Sämtliche Investmentanteile, flüssigen Mittel und anderen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte des Fonds werden von der Depotbank in gesperrten Konten und Depots verwahrt, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Allgemeinen Verwaltungsreglements, des Sonderreglements, dem Verkaufsprospekt, dem jeweils geltenden Depotbankvertrag sowie den gesetzlichen Bestimmungen verfügt werden darf. Die Depotbank ist berechtigt und verpflichtet, auf den gesperrten Konten vorhandene Guthaben auf Sperrkonten bei anderen Kreditinstituten zu übertragen, wenn die Verwaltungsgesellschaft die Depotbank anweist.»

Artikel 3 (Die Depotbank), Ziffer 3, Buchstabe c) wird um einen Teilsatz ergänzt und lautet nun wie folgt:

«c) aus den gesperrten Konten die notwendigen Einschüsse beim Abschluss von Terminkontrakten oder Nachschüsse zur Absicherung von Finanzterminkontrakten zahlen,»

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 1, Buchstabe e), Unterpunkt cc. wird im letzten Teilsatz der Bezug auf Single-Hedgefonds durch einen Bezug auf Investmentvermögen ersetzt. Der Unterpunkt cc. lautet nun wie folgt:

«cc. in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegte Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken und/oder Investmentaktiengesellschaften mit veränderlichem Kapital, deren Satzung eine den Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken vergleichbare Anlageform vorsieht (deutsche Single-Hedgefonds), und die ihre Mittel nicht selbst in andere Investmentvermögen anlegen.»

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), wird die in Ziffer 6, Buchstabe k) enthaltene Regelung hinsichtlich der zusätzlichen Anlagegrundsätze für die Zielfonds nunmehr unter Buchstabe o) nach dem zweiten Absatz eingefügt.

- Der 1. Unterpunkt zu den zusätzlichen Anlagegrundsätzen für die Zielfonds, die als Hedgefonds sogenannte alternative Anlagestrategien verfolgen, welcher fortan unter Artikel 4, Ziffer 6, Buchstabe o) enthalten ist, wird geändert. Es wird folgender Teilsatz gelöscht:
- «... Anteile an Investmentvermögen, die den vorstehend unter Nrn. 1.e) aa., 1.e) bb., 1.e) dd., 1.e) ee., 1.e) ff. und/oder 1. e) hh. aufgeführten Zielfondskategorien entsprechen,...»

Der vierte Unterpunkt zu den zusätzlichen Anlagegrundsätzen für die Zielfonds, die als Hedgefonds sogenannte alternative Anlagestrategien verfolgen, welcher fortan unter Artikel 4, Ziffer 6, Buchstabe 0) enthalten ist, wird die Regelung hinsichtlich der möglichen Einschaltung eines Prime Brokers um folgenden Halbsatz ergänzt:



«..., wobei vertraglich sichergestellt sein muss, dass die Depotbank für ein Verschulden der von ihr unmittelbar eingeschalteten Einrichtung wie für eigenes Verschulden haftet.»

Der fünfte Unterpunkt zu den zusätzlichen Anlagegrundsätzen für die Zielfonds, die als Hedgefonds sogenannte alternative Anlagestrategien verfolgen, hinsichtlich der Möglichkeiten der Zielfonds zur Anlage ihrer Mittel in andere Investmentvermögen, welcher fortan unter Artikel 4, Ziffer 6, Buchstabe o) enthalten ist, wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Diese Zielfonds dürfen ihre Mittel nicht ihrerseits wieder in andere Investmentvermögen anlegen.»

Der sechste Unterpunkt zu den zusätzlichen Anlagegrundsätzen für die Zielfonds, die als Hedgefonds sogenannte alternative Anlagestrategien verfolgen, welcher fortan unter Artikel 4, Ziffer 6, Buchstabe o) enthalten ist, wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Bei diesen Zielfonds kann es sich sowohl um regulierte Investmentfonds oder Investmentgesellschaften handeln, welche ihre Verwaltungsgesellschaft oder ihren Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, der Schweiz, den Vereinigten Staaten von Amerika, Kanada, Hong Kong, Japan oder Norwegen haben, als auch um nicht regulierte Investmentfonds handeln. Anteile nicht regulierter Zielfonds im Sinne von Nr. 1 e) gg dürfen für das Fondsvermögen insoweit erworben werden, als insgesamt nicht mehr als 10% des Netto-Fondsvermögens in Anteilen von Zielfonds, die vorstehend unter Nrn. 1. e) cc und Nr. 1 e) gg. aufgeführt sind, angelegt 1 werden. Diese nicht regulierten Investmentfonds unterliegen hinsichtlich ihrer Anlagepolitik Anforderungen, die denen für deutsche Single-Hedgefonds vergleichbar sind, sie unterliegen jedoch möglicherweise keiner mit dem deutschen Investmentgesetz vergleichbaren staatlichen Aufsicht zum Schutz der Anleger, d.h. sie werden nicht durch eine Aufsichtsbehörde kontrolliert und für sie sind keine Gesetze bzgl. Anlegerschutz vorgesehen.»

Der achte Unterpunkt zu den zusätzlichen Anlagegrundsätzen für die Zielfonds, die als Hedgefonds sogenannte alternative Anlagestrategien verfolgen, hinsichtlich der Anforderungen an die Geschäftsleitung und/ oder den Fondsmanager der Zielfonds, welcher fortan unter Artikel 4, Ziffer 6, Buchstabe o) enthalten ist, wird um einen Teilsatz ergänzt und lautet nun wie folgt:

«Hinsichtlich der für die Anlage der Zielfonds maßgeblichen Personen beurteilt die Verwaltungsgesellschaft, ob die betreffende Geschäftsleitung und/oder Fondsmanager dieser Zielfonds über eine allgemeine fachliche Eignung für die Durchführung von Hedgefonds-Geschäften und ein dem Fondsprofil entsprechendes Erfahrungswissen sowie mehrjährige praktische Kenntnisse vorliegen.»

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 6 werden die Buchstaben k) und I) neu gegliedert: Buchstabe I) erster Absatz wird fortan zum 2. Absatz des Buchstaben k).

Buchstabe I) zweiter Absatz erhält fortan die Bezeichnung Buchstabe I).

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 8 wird Buchstabe a) und b) abgeändert. Ziffer 8, Buchstaben a) und b) lauten nun wie folgt:

- «a) Die zum Fondsvermögen gehörenden Vermögensgegenstände dürfen nicht verpfändet oder sonst belastet, zur Sicherung übereignet oder zur Sicherung abgetreten werden, es sei denn, es handelt sich um Kreditaufnahmen unter Berücksichtigung des nachstehenden Lit. b) oder um Sicherheitsleistungen zur Erfüllung von Einschuss- oder Nachschussverpflichtungen im Rahmen der Abwicklung von Geschäften mit Finanzinstrumenten.
- b) Kredite zu Lasten des Fondsvermögens dürfen nur kurzfristig und bis zu einer Höhe von 10% des Fondsvermögens aufgenommen werden. Die Bedingungen der Kreditaufnahme müssen marktüblich sein und die Kreditaufnahme muss in den Vertragsbedingungen vorgesehen sein. Die Kreditaufnahme bedarf der Zustimmung der Depotbank zu den Darlehensbedingungen.»

Artikel 5 (Anteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 4, dritter Absatz wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«Sofern die Abnahme von Anteilen für einen mehrjährigen Zeitraum vereinbart wurde, so wird von jeder der für das erste Jahr vereinbarten Zahlungen höchstens ein Drittel für die Deckung von Kosten verwendet werden, die restlichen Kosten werden auf alle späteren Zahlungen gleichmäßig verteilt. Der Ausgabeaufschlag wird nur auf die tatsächlich geleisteten Zahlungen berechnet.»

Artikel 5 (Anteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 5, letzter Satz wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Ausgabe von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger zum Zeitpunkt der Einreichung des Antrags unbekannten Anteilwertes abgerechnet wird.»

Artikel 5 (Anteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 6 wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«6. Die Ausgabe der Anteile erfolgt durch die Depotbank. Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Kaufpreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und dem Anleger in entsprechender Höhe übertragen.»

Artikel 9 (Rücknahme von Anteilen), Ziffer 1, erster Satz wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«Die Anleger sind berechtigt, jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile zum Anteilwert und die Auszahlung des auf den Anteil entfallenden Vermögensteils zu verlangen.»

Artikel 9 (Rücknahme von Anteilen), Ziffer 2, vorletzter Satz wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Rücknahme von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger zum Zeitpunkt der Einreichung des Antrags unbekannten Anteilwertes abgerechnet wird.»

Artikel 12 (Kosten), Ziffer 3, Buchstabe e) wird um einen Teilsatz ergänzt und lautet nun wie folgt:

«e) Kosten der Fondsadministration sowie andere Kosten der Verwaltung einschließlich der Kosten von Interessensverbänden (u.a. Fondsbuchhaltungskosten, ALFI-Kosten);»



2. Änderung des Sonderreglements vom 28. Juni 2004

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Sonderreglement vom 28. Juni 2004 zum zweiten Mal wie folgt zu ändern.

Die dem Sonderreglement vorgestellte Präambel wird um einen Hinweis auf das Veröffentlichungsdatum im Mémorial und das In-Kraft-Treten dieser zweiten Änderung ergänzt.

Artikel 21 (Anlagepolitik), Absatz 3 wird abgeändert und lautet nun wie folgt:

«Dabei dürfen für den Fonds bis zu 10% des Netto-Fondsvermögens in Anteilen an in der Bundesrepublik Deutschland aufgelegten Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken und/oder Investmentaktiengesellschaften mit veränderlichem Kapital, deren Satzung eine den Sondervermögen mit zusätzlichen Risiken vergleichbare Anlageform vorsieht (deutsche Single-Hedgefonds), und die ihre Mittel nicht selbst in andere Investmentvermögen anlegen oder Investmentvermögen, die deutschen SingleHedgefonds vergleichbar sind und die; ihre Mittel nicht selbst in andere Investmentvermögen anlegen, angelegt werden.»

Veröffentlichung, Hinterlegung und In-Kraft-Treten

Diese Änderungsvereinbarung wird zusammen mit einer koordinierten Fassung des Verwaltungsreglements und des Sonderreglements beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» vom 24. März 2005 veröffentlicht.

Die Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 4. März 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03538. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023254.2//132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

ILLOR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 64.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Signature.

(000720.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

ASSET BACKED EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 95.590.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February, Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ASSET BACKED EUROPE S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 26 August 2003 by a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No 992 on 26 September 2003,

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under No 95.590.

The extraordinary general meeting was opened at 10.30 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman»), who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.
- 2. It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.



4. The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows: «The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 10.40 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quinze février,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASSET BACKED EUROPE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 26 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 992 du 26 septembre 2003,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.590.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat demeurant à en tant que scruta-

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 10.40 heures et ce procès verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- Euros.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 février 2005.

P. Decker.

(019840.3/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ASSET BACKED EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 95.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(019843.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

BURBERRY LUXEMBOURG (NO. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 3.050.300,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.584.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (NO. 2), S.à r.l.

Signature

(001101.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

PAN EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.864.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February,

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PAN EUROPEAN CREDIT S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated in Luxembourg on 19 February 2003 by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No 304 on 21 March 2003,

and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under No 91.864.

The extraordinary general meeting was opened at 11.00 a.m. with Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair (the «Chairman»), who appointed as secretary to the meeting Silke Alps, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Esther Boujard, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented and (iii) the members of the bureau. The said attendance list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document in order to be registered with it.



- 2. It appears from the attendance list that out of thirty-one (31) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item on the agenda.
- 3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.
 - 4. The only item on the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Insertion of a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows: «The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

After having taken knowledge of the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to insert a new ultimate paragraph in Article 3 (Corporate Object) which reads as follows:

«The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 11.10 a.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,100.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quinze février,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAN EUROPEAN CREDIT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 19 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), Numéro 304 du 21 mars 2003,

et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.864.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Silke Alps, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Esther Boujard, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau resteront annexés au présent procès verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que des trente et une (31) actions émises l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point de l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.
 - IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour seul point à l'ordre du jour:

Introduction d'un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit:

«La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire un nouveau dernier alinéa à l'article 3 (objet social), rédigé comme suit: «La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 11.10 heures et ce procès-verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.100,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, S. Alps, E. Boujard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 février 2005.

P. Decker.

(019848.3/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PAN EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 91.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(019854.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or. R. C. Luxembourg B 51.392.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2004

Les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Transfert du siège social.

Le siège social de la société est transféré à partir du 1er janvier 2005 de L-2311 Luxembourg 59, avenue Pasteur à L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000997.3/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

OMNITEC INFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or. R. C. Luxembourg B 89.817.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2004

Les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Transfert du siège social.

Le siège social de la société est transféré à partir du 1er janvier 2005 de L-2311 Luxembourg 59, avenue Pasteur à L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000998.3/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.



APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.071.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 novembre 2004

DISSOLUTION

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 30 novembre 2004;
- décide de ne pas nommer de commissaire à la liquidation et d'accorder pleine décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat jusqu'au 30 novembre 2004;
 - prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 novembre 2004 au siège social de ALTER DOMUS, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000995.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

A&P KIEFFER OMNITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or. R. C. Luxembourg B 48.224.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 23 décembre 2004 Les associés réunis ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Transfert du siège social.

Le siège social de la société est transféré à partir du 1er janvier 2005 de L-2311 Luxembourg 59, avenue Pasteur à L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll, Cloche d'Or.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000999.3/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.782.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société GUS LUXEMBOURG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.760, en sa qualité d'associé unique de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. qu'elle a accepté la démission comme gérant de M. Paul Kendall, demeurant à F-78600 Maisons Laffite, France avec effet au 21 décembre 2004 et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat. Elle a nommé comme nouveau gérant à partir du 21 décembre 2004 M. Antony Barnes, né le 25 juin 1964 et demeurant à Zeshoven 22. 1211 MZ Hilversum, Pays Bas, qui accepte, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

M. E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001038.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.



BONABAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 41.176.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001002.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

RIANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 41.186.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001003.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

AEQUITAS EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.773.

Changement de nom d'associé

Veuillez noter que le nom de l'associé de AEQUITAS EUROPE 1 S.à r.l. a changé de AEQUITAS LIMITED à LEIF HÖEGH & CO. LIMITED.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

P. van Halteren / B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001013.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

DHL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang - ZI Weiergewan. R. C. Luxembourg B 18.358.

Suite à la convention de cession de 180 parts intervenue entre DHL WORLDWILDE EXPRESS B.V. et DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V. en date du 21 décembre 2004, l'associé de la société DHL INTERNATIONAL S.à r.l. est:

- DEUTSCHE POST INTERNATIONAL B.V. ayant son siège social au 48, G Jozef Inraelkade, NL-1072 SB Amster-

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2004.

dam.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001026.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.



IV UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 71.816.

Im Einklang mit Artikel 22 Absatz 4 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) IV UMBRELLA FUND findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 11. April 2005 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L- 2450 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2004.
- 3. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
- 5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2006.
- 6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2006.
- 7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 1. April 2005 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

(00719/755/23)

Der Verwaltungsrat.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 71.590.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of THE NEW STAR GLOBAL FUND will be held at its registered office at 40, avenue Monterey, Luxembourg at 3.00 p.m. on 14 April 2005 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditor and approval of the financial statements for the year ended 31 December 2004.
- 2. Dividend distribution.
- 3. Discharge of the Board of Directors.
- 4. Election and Re-election of Directors.
- 5. Re-election of Auditor.
- 6. Approval of Director's fees.
- 7. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than the 12 April 2005. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

(01040/041/26)

The Board of Directors.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004



- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01053/584/23) Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00657/795/14) Le Conseil d'Administration.

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

I (00160/660/14)

SPORTS AND LEISURE BRANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Le Conseil d'Administration.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.612.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- 7. divers.

I (00958/817/18) Le Conseil d'Administration.



FRUIT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 78.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

I (00658/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TRANSSODER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (00659/795/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 28.872.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra le 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
- 2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Opérations au 31 décembre 2004; affectation du résultat;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs;
- 4. Nominations Statutaires;
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises et de l'Expert Immobilier Indépendant;
- 6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration, pour une durée ne dépassant pas dix-huit mois, de procéder à l'acquisition d'actions propres sur tout marché organisé sur lequel les actions sont traitées et détermination des modalités des acquisitions envisagées;
- 7. Adoption des normes IAS/IFRS: à partir des résultats semestriels au 30 juin 2005 IMMO-CROISSANCE Sicav procédera à l'établissement de ses comptes consolidés en normes IFRS. A titre d'information, le rapport annuel au 31 décembre 2004 présentera les comptes consolidés selon la formulation habituelle et selon les normes IFRS;
- 8. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des banques suivantes:

- HSBC DEWAAY S.A.

Avenue de Tervueren 270 bte 8, B-1150 Bruxelles

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
- 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- FORTIS BANQUE

Rue Montagne du Parc, 3, B-1000 Bruxelles

(00970/584/32)

Le Conseil d'Administration.



ARTEMIS FINE ARTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 8.935.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

shall be held on 15th April 2005 at the building «l'Indépendance» of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, in order to deliberate on the following Agenda (resolutions to be held before a Notary):

Agenda:

- 1. Reduction of the capital of ARTEMIS FINE ARTS SA. The proposal is to proceed with the reduction of capital of ARTEMIS FINE ARTS S.A. and to effect the same by repayment of USD 18,000,000 of the non-distributable reserve. The reduction in capital shall be made by the re-imbursement of the shareholders in proportion to the shares owned by each shareholder, with effect from 15 April 2005.
- 2. Reimbursement of the shareholders. The amount of USD 18,000,000 will be fully reimbursed to the shareholders no later than 31 December 2006, and such amount shall not bear any interest. The Board of directors shall have the discretion to repay any amount in anticipation of the said date, according to the liquidity needs of the company, provided always that such amounts are repaid pari passu.
- 3. Ratification of the disposal of assets. Shareholders are asked to ratify the sale of certain art stock and other assets including the C.G. Boerner name.

Voting Rights and Quorum Requirements

An Extraordinary Resolution shall be approved if it is adopted by a majority of two thirds of the eligible voting rights of the shareholders, which are present or represented at such meeting. In order to be validly held, such meeting shall require on first call that at least fifty per cent of the subscribed share capital of the company be present or represented at such meeting.

If the first Extraordinary Meeting does not reach the required quorum, a new meeting may be convened after publication of two notices published with an interval of at least fifteen days between each one and fifteen days before the meeting. The resolutions at such second Extraordinary General Meeting duly called may be adopted without any quorum requirements, but with the same majority; that is two thirds of the eligible voting rights of the shareholders which are present or represented.

In accordance with Article 21 of the Articles of Incorporation of the Company, holders of bearer shares are required to deposit their share certificates at least 5 clear days before the date of any Extraordinary General Meeting of the Company, either at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, or at ING BELGIQUE, 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, or at any other bank.

In accordance with Article 21 of the Articles of Incorporation of the Company, holders of registered shares must inform the Company, by letter to the registered office of the Company, of their intention to attend any Extraordinary General Meeting of the Company, at least 5 clear days before the date of such meeting.

In accordance with Article 22 of the Articles of Incorporation of the Company, any shareholder wishing to appoint a representative is required to appoint the proxy form at the registered office of the Company at least clear 5 days before the date of any Extraordinary General Meeting to which that proxy refers.

The Board of Directors.

Avis est donné par la présente aux actionnaires d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. (la «Société») qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le 15 avril 2005 à 11.30 hres, à l'Immeuble «Indépendance» de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant (résolutions devant être prises par-devant Notaire):

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. La proposition est de procéder à une réduction de capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. à effectuer par remboursement d'un montant de USD 18.000.000,- provenant de la réserve non-distribuable. La réduction de capital sera faite par remboursement aux actionnaires en proportion des actions détenues par chacun d'eux, à partir du 15 avril 2005.
- 2. Remboursement aux actionnaires. Le montant de USD 18.000.000,- sera entièrement remboursé aux actionnaires au plus tard le 31 décembre 2006 et ce montant ne portera pas d'intérêt. Le Conseil d'administration aura à sa seule discrétion la possibilité de rembourser n'importe quel montant anticipativement à cette date, suivant les besoins de liquidités de la société pour autant que ces montants soient toujours remboursés dans le cadre de cette réduction de capital.
- 3. Ratification de la cession d'actifs. Il est demandé aux actionnaires de ratifier la vente d'un certain stock d'art et d'autres actifs, y inclus le nom C.G. Boerner.

Droits de Vote et Exigences de Quorum

Une Résolution Extraordinaire sera approuvée si elle est adoptée à la majorité des deux tiers des droits de vote éligibles des actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée. Afin d'être tenue de façon valable, une telle Assem-



blée devra exiger qu'au premier appel au moins cinquante pour cent du capital en actions souscrit de la société soit présent ou représenté à cette assemblée.

Si la première Assemblée Extraordinaire n'atteint pas le quorum requis, une nouvelle Assemblée peut être convoquée après la publication de deux avis, publiés avec un intervalle d'au moins quinze jours entre chacun et quinze jours avant l'Assemblée. Les résolutions lors d'une telle seconde Assemblée Générale Extraordinaire dûment convoquée peuvent être adoptées sans aucune exigence de quorum, mais avec la même majorité, c'est-à-dire les deux tiers des droits de vote éligibles des actionnaires présents ou représentés.

En accord avec l'Article 21 des Articles de Constitution de la Société, les détenteurs d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs certificats d'actions au moins 5 jours francs avant la date de toute Assemblée Générale Extraordinaire de la société, soit auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, ou auprès de ING BELGIQUE, 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, ou auprès de toute autre banque.

En accord avec l'Article 21 des Articles de Constitution de la Société, les détenteurs d'actions nominatives doivent informer la Société, par lettre au siège social de la Société, de leur intention d'assister à toute Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, au moins 5 jours francs avant la date d'une telle assemblée.

En accord avec l'Article 22 des Articles de Constitution de la Société, tout actionnaire désirant nommer un mandataire est tenu d'adresser le formulaire de procuration au siège social de la Société au moins 5 jours francs avant la date de toute Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle cette procuration se rapporte.

I (00969/1017/81) Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 43.209.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de la société PATRIMOINE INVEST (la «Société»), qui se déroulera au siège social de la Société, L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, le 20 avril 2005 à 11.00 heures (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Refonte de l'ensemble des statuts de la Société. Les changements proposés concernent principalement l'élargissement de la possibilité d'émettre les actions de la Société dans différentes catégories ainsi que le recours à la technique de cogestion;
- 2. Divers.

La nouvelle version des statuts coordonnés de la Société telle qu'elle sera en vigueur après l'adoption par l'Assemblée, est disponible gratuitement au siège social de la Société.

Un quorum de présence d'au moins 50% des actions émises est requis pour que l'Assemblée puisse délibérer valablement. Les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Pour les actionnaires qui ne peuvent pas participer en personne à l'Assemblée, un formulaire de procuration est disponible au siège social de la Société, sis au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Les formulaires de procuration doivent être retournés à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEM-BOURG à l'attention de Madame Marie Jacquet au numéro de fax 00352 47 67 37 81 au plus tard 48 heures avant la tenue de l'assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions au siège social de la Société au plus tard le 13 avril 2005.

I (01067/755/28) Le Conseil d'Administration.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00660/795/14) Le Conseil d'Administration.



EUFI-CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-CASH SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 14, 2005 at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2004.
- 2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2004, profit/loss allocation.
- 3. Discharge to the Board of Directors.
- 4. Statutory appointments.
- 5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying Agents

- in Luxembourg	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
	1, place de Metz

L-2954 Luxembourg

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

38, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

- in France CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille F-75007 Paris CNCE

29, rue de la Tombe Issoire

F-75014 Paris

- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.

3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles

- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

63, Av. Joao XXI P.1017 Lisbonne

- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE

16, Mainzer LandstrasseD-60325 Frankfurt am Main

I (01066/755/45)

LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00661/795/14) Le Conseil d'Administration.



EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-RENT SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 14, 2005* at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2004.
- 2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2004, profit/loss allocation.
- 3. Discharge to the Board of Directors.
- 4. Statutory appointments.
- 5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

1, place de Metz L-2954 Luxembourg

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

38, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

- in France CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille F-75007 Paris CNCE

29, rue de la Tombe Issoire

F-75014 Paris

- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.

3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles

b-1000 bruxelles

- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

63, Av. Joao XXI P.1017 Lisbonne

- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE

16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

I (01065/755/45)

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

1 (00662/795/14) Le Conseil d'Administration.



EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFINVEST SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 14, 2005 at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2004.
- 2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2004, profit/loss allocation.
- 3. Discharge to the Board of Directors.
- 4. Statutory appointments.
- 5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

> 1, place de Metz L-2954 Luxembourg

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

38, avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS - in France

> 56, rue de Lille F-75007 Paris CNCE

29, rue de la Tombe Issoire

F-75014 Paris

FORTIS BANQUE S.A. - in Belgium

> 3, Montagne du Parc **B-1000 Bruxelles**

CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, - in Portugal

> 63, Av. Joao XXI P.1017 Lisbonne

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE - in Germany

> 16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

I (01064/755/45)

SETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 38.499.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2005 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00663/795/14) Le Conseil d'Administration.



KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue de Louvigny. R. C. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00664/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00816/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KALMO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00817/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ZISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 97.986.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 avril 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00697/534/15)

Le Conseil d'Administration.



ING (L) PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.730.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48 route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mardi 12 avril 2005 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge aux administrateurs.
- 5. Nominations statutaires.
- Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux siège et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (00718/755/22)

Le Conseil d'Administration.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 90.616.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 avril 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
- 3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

1 (00923/534/16) Le Conseil d'Administration.

MIRINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 99.093.

Les actionnaires de MIRINVEST FUND (la «Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée»), qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le mardi 19 avril 2005, à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
- 5. Composition du conseil d'administration.
- 6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer cinq jours francs avant l'Assemblée, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (01063/755/23) Pour le Conseil d'Administration.



TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.561.

Dear Shareholders, You are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of TONIC SECTOR FUND SICAV (the «Company») on 11 April 2005 at 10.00 a.m. to be held at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the Activities' Report for the fiscal year ended on 31 December 2004.
- 2. Approval of the Auditor's Report for the fiscal year ended on 31 December 2004.
- 3. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31 December 2004.
- 4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2004.
- 5. Discharge of the outgoing Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2004.
- 6. Appointment of the Directors.
- 7. Appointment of the Auditors.
- 8. Any other business.

Shareholders are advised that there is no quorum requirement and that resolutions on each item are passed by a simple majority of the votes cast at the meeting.

Each share has a voting right.

The owners of Common Shares shall contact their bank or broker holding the shares in order to take part or to be represented at the Annual General Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Prospectus, the Semi-Annual Report as at 30 June 2004 and the Audited Annual Report as at 31 December 2004 may download them on the website of the fund www.biopharmafund.nl or apply to the registered office with BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (telephone: +352 47 93 46 238), or in Belgium with VAN MOER SANTERRE & CIE, 100, boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles (telephone: +32 2 549 03 52), or in the Netherland with F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., Hooge Steenweg, 29, P.O. Box 1021, 5200 HC, 's-Hertogenbosch (telephone: in the Netherland 0900 1737), e-mail: vanlanschot@vanlanschot.com, both institutions acting as Financial Agent in the concerned country.

I (01062/755/32) The Board of Directors.

SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00818/795/14) Le Conseil d'Administration.

BELGOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.221.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00819/795/14) Le Conseil d'Administration.



SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof. R. C. Luxembourg B 8.202.

The quorum requirement of 50% of the outstanding Shares was not satisfied at the extraordinary general meeting of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «Company») which was held on 14th March 2005.

Notice is therefore hereby given that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company on 26th April 2005, at 11.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Company (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles, particularly to submit the Company to the Law of 20th December, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law»). Such amendments will include in particular the following provisions:

- 1. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:
 - «The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of twentieth December two thousand and two regarding collective investment undertakings as amended (the «Law»).»
- 2. Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter 5 of the Law.
- 3. General update of the Articles by amending articles 5, 6, 8, 17, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 31.

The detailed amendments to the Articles are available for inspection at, or may upon request be received from, the registered office of the Company in Luxembourg.

Voting

Resolutions on the agenda of the second Meeting will not require any quorum and will be passed by a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at this Meeting.

Forms of proxy (please see below, under «Voting arrangements») already received for the Meeting which was held on 14th March will be used to vote at the second Meeting.

Voting arrangements

Holders of registered Share who cannot attend the second Meeting may vote by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 5.00 p.m. Luxembourg time on 20th April 2005. Holders of bearer Shares who wish to attend the second Meeting or vote at this Meeting by proxy should deposit their Share certificates with SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., no later than 5.00 p.m. Luxembourg time on 20th April 2005. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the second Meeting.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND

N. Fessey / G. Janaway Director / Director

Director / Director (01061/755/47)

ROMPLEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 40.271.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 12, 2005 at 9.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval for the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous

I (00821/795/14) The Board of Directors.



HERA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.946.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 4. Affectation du résultat
- 5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01059/584/20) Le Conseil d'Administration.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01058/584/22) Le Conseil d'Administration.

CORONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.249.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00820/045/16) Le Conseil d'Administration.



PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 avril 2005 à 9.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Transfert du siège social
- 9. Divers

1 (00856/000/22) Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 60.215.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2005 à 15.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire 2004
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers

I (00857/000/21) Le Conseil d'Administration.

BREMEX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.375.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

I (00957/1023/16) Le Conseil d'Administration.



AELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.553.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 avril 2005 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

1 (00956/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OXILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.809.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (00959/817/17)

Le Conseil d'Administration.

ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.226.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Thursday April 14, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Board of Directors' report
- 2. Auditors' report
- 3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2004
- 4. Discharge to the Directors
- 5. Allotment of the result
- 6. Statutory appointments
- 7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (01055/584/22)

By order of the Board of Directors.



ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 73.862.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01057/584/22) Le Conseil d'Administration.

COMAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 4.731.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMAFI S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 11 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

I (00822/750/14) Le Conseil d'Administration.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01056/584/23) Le Conseil d'Administration.



VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 49.346.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société VENTOS S.A. sont invités à participer à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg au 8, bld Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Arrêt et approbation des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2004
- 2. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
- 3. Arrêts et approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004
- 4. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
- 5. Affectation du résultat de l'exercice
- 6. Décharge aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
- 7. Nominations statutaires
- 8. Rémunération aux Administrateurs
- 9. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions propres suivant l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 10. Divers

Pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien se présenter au guichet de la banque DEXIA-BIL au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée munis du certificat de blocage de leurs titres délivré par leur banque, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

I (01039/000/25) Le Conseil d'Administration.

OPTIMUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (00962/817/17) Le Conseil d'Administration.

STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.012.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 6. Divers.

I (00960/1023/17) Le Conseil d'Administration.



AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Prospectus, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles.

I (01054/584/25) Le Conseil d'Administration.

M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 53.403.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers.

I (00858/788/15) Le Conseil d'Administration.

ING MULTI-STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 81.256.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING MULTI-STRATEGIES FUND (the «Fund»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on *April 13*, 2005 at the registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

- 1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended 31 December 2004 and to approve the auditors' report thereon
- 2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2004
- 3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:

Mr Harold Yoon

Mr Paul Gyra

Me Pierre Delandmeter

Mr Robert J. Presser

- 4. To elect ERNST & YOUNG as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year
- 5. To transact such other business as may properly come before the meeting



Voting

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting. Each Share is entitled to one vote. Shareholders may act at the Meeting by way of proxy.

Voting Arrangements

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned before close of business on April 12, 2005 to BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00967/755/31)

By Order of the Board of Directors.

KALGAN COMPAGNIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.094.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00964/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.118.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

I (00966/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (00919/1267/14)

Le Conseil d'Administration.



HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 38.063.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00961/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

DUKESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 83.251.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (00963/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 22.969.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 18 mars 2005 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01038/755/16) Le Conseil d'Administration.

SOLPORTEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 93.872.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 12 April 2005 at 11.00 o'clock.

Agenda:

- 1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.



- 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
- 4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
- 5. Nomination of new Directors.
- 6. Miscellaneous.

I (00965/1023/17) The Board of Directors.

MEDIOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.506.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 14 mars 2005 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 26 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la durée limitée de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «la société est constituée pour une durée illimitée.»
- 2. Divers.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I (01037/029/17)

Le Conseil d'Administration.

CUTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

II (00565/1017/14) Le Conseil d'administration.

CHIPNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.175.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 avril 2005 à 15.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00594/755/18) Le Conseil d'Administration.



RENDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 77.389.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qu se tiendra le 1er avril 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Constatation du non remplacement des administrateurs démissionnaires en date du 12 janvier 2004 par faute de ces derniers de n'avoir convoqué aucune Assemblée afin de pourvoir à leur remplacement;
- 2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
- 3. Transfert du siège social de la société;
- 4. Divers.

II (00792/655/15)

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2005 à 10.30 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
- 2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 3. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2004.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2004.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (00830/755/27)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 55.293.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 2. Rapport du commissaire aux comptes,
- 3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- 4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 5. Nominations statutaires,
- 6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00642/755/18) Le Conseil d'Administration.



COMGEST EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.576.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2005 à 10.00 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
- 2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 3. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2004.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2004.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (00831/755/27) Le Conseil d'Administration.

VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

II (00567/1017/14) Le Conseil d'administration.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00648/045/17) Le Conseil d'Administration.



ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 69.448.

Gemäß Artikel 14 und 17 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 5. April 2005 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2004
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Neuwahl des Verwaltungsrates
- 5. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
- 6. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer der folgenden Stellen hinterlegen:

- COUTTS BANK VON ERNST AG, Stauffacherstrassen 1, CH-8022 Zürich
- HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingeht.

Luxemburg, im März 2005.

II (00314/755/26) Der Verwaltungsrat.

LUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

II (00568/1017/14) Le Conseil d'administration.

COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le lundi 4 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00745/755/18) Le Conseil d'Administration.



TIMBERLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 101.740.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00647/045/16) Le Conseil d'Administration.

LION INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- 3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2004.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2004.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaires a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

II (00743/755/29) Le Conseil d'Administration.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers
- II (00759/696/15) Le Conseil d'Administration.



UNI-DEFF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 101.554.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de UNI-DEFF SICAV (la «Société»), Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 6 avril 2005 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
- 5. Composition du Conseil d'Administration.
- 6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
- Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

II (00707/755/23) Pour le Conseil d'Administration.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- 7. divers.

II (00749/817/18) Le Conseil d'Administration.

EURYDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

II (00751/817/17) Le Conseil d'Administration.



UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 23.391.

Shareholders are kindly convened to an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders which will be held on April 4th, 2005 at 11.00 a.m. at the office of the Company, L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept the reports of the Statutory Auditor for 2002, 2003 and 2004,
- 2. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2002,
- 3. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2002,
- 4. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2003,
- 5. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2003,
- 6. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2004,
- 7. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2004,
- 8. To take note of the expiration of the mandate of the Statutory Auditor and appoint a new Statutory Auditor,
- 9. To determine the duration of the current mandates of the Directors,
- 10. To dissolve the company in accordance with article 100 § 2 (to be approved by one fourth of the votes cast at the meeting),
- 11. Any other business properly brought before the meeting.

II (00754/289/29) The Board of Directors.

INTERGROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 84.565.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

II (00755/817/17) Le Conseil d'Administration.

ELCA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 85.563.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} avril 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (00760/696/14) Le Conseil d'Administration.



EURINOX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.844.

Nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la société qui se tiendra le vendredi 1er avril 2005 à 11.00 heures à WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
- 3. Décisions à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 4. Démission des Administrateurs et du Commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux comptes.
- 6. Transfert de siège de la société.
- 7. Délégation de pouvoirs à la FIDUCIAIRE MANACO S.A. afin de procéder aux publications relatives au transfert de siège, démission et remplacement des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pourra se tenir valablement quel que soit le nombre d'actions représentées à l'Assemblée. A cette Assemblée, les résolutions seront adoptées valablement si elles sont approuvées à la majorité de deux tiers des actions représentées.

EURINOX S.A.

II (00761/587/22)

BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.724.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 1er avril 2005 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

II (00762/750/15)

Le Conseil d'Administration.

ALUDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.591.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1er avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

II (00764/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck